

## DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

CONVOCATION

Date: 27/03/2023 Envoi le: 30/03/2023 Publication le : 30/03/2023 L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice: Présents : 24 Absents: 05 Pouvoirs: 05 Votants: 29

Etaient présents :

Adjoints:

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,

Christine MÉNORET.

Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux:

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER, Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

#### Absents excusés :

Madame Danielle PLOQUIN, Messieurs Éric VERHILLE, Jean-Marc CHATEAU, Xavier BINET, Pascal NOYAU.

## Absents:

Madame Monsieur /

# Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.

Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET.

Monsieur Xavier BINET avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ. Monsieur Pascal NOYAU avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.

### Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID: 037-213701394-20230411-DEL\_11042023\_04-DE

808080880R80R80

### DEL N°11-04-2023/04 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES - ANNÉE 2022

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par la loi n° 95-127 du 8 février 1995, le Conseil Municipal de toute commune de plus de 2 000 habitants doit prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire de la commune, annexé au Compte Administratif 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

PREND ACTE, comme exposé ci-dessous, du bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2022 de la ville de Luynes :

> Cession foncière 2022 : ÉTAT NÉANT

> Acquisition foncière 2022 : ÉTAT NÉANT

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

DELUTAR

Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN, Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le :13 AVR 2023

Et sa publication le site internet de la commune le :13...AVR....2023

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID: 037-213701394-20230411-DEL\_11042023\_04-DE